

AU FOYER

HISTOIRES MORALES Nos bonnes "dernier cri"

Par PIERRE MANÉ

Maria, la brave fille, l'air timide et modeste, se tint devant sa maîtresse. — J'aurais une permission à demander à Madame. — Laquelle, Maria? — Je voudrais que Madame me permît d'aller le matin à la messe. — A la messe? à quelle heure? dit la maîtresse de maison d'un ton sec. — La pauvre fille, désemparée devant cette attitude inattendue, balbutia: — Aussi tôt que Madame voudra... je crois que la première messe est à 6 heures. — Madame réfléchit un instant... — 6 heures... vous serez ici à 7 heures moins le quart... or, juste à 6.30 h., Monsieur demande son eau chaude... à 7 heures son chocolat. — Si Madame voulait, je ferais le chocolat la veille quant à l'eau, je la laisserais sur le gaz... — Et qui est-ce qui l'apporterait? — Maria, reste bouche bée... évidemment ce ne serait pas les anges, comme pour sainte Zite... — Madame reprend d'un ton bref: — Vous comprenez que si je vous donne 80 francs par mois, c'est pour être servie... Je vois ceia d'ici: si j'accorde aujourd'hui la messe, demain il faudra permettre le salut... Si je débute par le chocolat, j'en viendrai à servir le dîner. — Maria s'incline sous la semonce: — Alors, Madame refuse? — Oui, Maria, et je vous prie de ne plus insister. — Comme Madame voudra. Maria, la bonne fille, pieuse et dévouée, a continué après cette scène à servir ses maîtresses sans laisser paraître la moindre contrariété. Mais elle a écrit à sa mère pour lui raconter son histoire. Par retour du courrier, elle a reçu une lettre la rappelant au pays, où le travail ne manquera pas et où elle aura la liberté. — Maria, munie de sa lettre, va trouver sa maîtresse. — En quelques mots, elle l'a mise au courant. — Alors, Maria, vous me donnez vos huit jours? — Quinze, si Madame veut, pour ne pas la mettre dans l'embarras, mais je retourne au pays. — Vous êtes bien exigeante, Maria... pour une histoire de messe. — Moi je ne trouve pas ma demande exagérée. — Ces bigotes! fait Madame avec une moue. — Puis se ravissant: — Si vous restez, je vous donne 100 francs; car au fond je suis contente de vous. — Je ne veux pas de l'argent de Madame, je tiens à mes pratiques de piété. — Vous ai dit, Maria, que c'est impossible. — Alors, Madame, je partirai. — Partez donc... mais vous ne laissez pas le plus fâcheux souvenir des exigences ridicules des domestiques dévotés. — Et comme Maria se retirait. — Dieu me préserve, s'écria Madame, de retomber jamais sur une fille de ce goût-là. — Voici un mois que Maria est partie... Madame n'a encore trouvé personne. — Un mois qu'elle fait chauffer l'eau... sert le chocolat à Monsieur... fait le déjeuner... le dîner... mon sans maigrir contre l'intransigence, le mauvais caractè-

tiens à mon cinéma... Je ne le rate jamais. — Evidemment, fit la dame résignée... Si vous me permettez que le service ne s'en ressentisse pas... Et le marché fut conclu pour le lundi suivant. Quelques instants après, Madame avait tout raconté à son mari. — Son premier cri fut: — Où est Maria! — Madame avoua: — Je ne l'ai jamais tant appréciée. — Monsieur reprit: — Nous lui avons refusé la messe... Il faut donner à l'autre bal. Et il conclut: — Comme c'est bizarre... On a toujours tendance à s'opposer à la vertu, parce qu'elle est délicate et timide... On est bien puni, car le vice ne prend pas tant de manière pour nous forcer à nous incliner devant sa tyrannie. — PIERRE MANÉ. — "La Croix".

Le meilleur Tonique c'est ELEXIR VIGOL. En vente partout.

Grossière Mesquinerie

Non content de lancer l'insulte gratuite: "Foolish Wives" Femmes Folles à nos dames et demoiselles, les administrateurs du Théâtre Star poussent leur maligne grossière reté jusqu'à aller coller de petits placards, toujours avec le cri humiliant "Foolish Wives" sur des affiches d'un concert non encore joué: "La malédiction"; belle politesse à faire à un cercle étranger, le cercle Frontenac de Rivière du Loup. Ils ont même eu l'effronterie d'aller placer de ces petits billes rouges dans l'antre de leur voisin le théâtre Casino, voulant ainsi abaisser ce cinéma au niveau du leur.

Voilà un geste bas et mesquin qui dénote un grand manque de civilité et de savoir vivre, mais qui fait ressortir aux yeux de tous, la jalousie qui anime l'administrateur du Théâtre Star. Maintenant il n'a qu'à essayer la honte d'une action si peu délicate et si mal appréciée.

La vue elle-même "Foolish Wives" est trop indigne et insensée pour mériter une critique. Nous sommes bien trop orgueilleux de nos femmes et jeunes filles pour vouloir les abaisser avec l'auteur de cette scène immorale. Il y a assez de ces esprits étroits qui osent présenter de telles vues. — J. B.

L'esprit paroissial

L'on dit, avec gloire, de quelqu'un qui se montre affectionné à l'égard des membres de sa paroisse et dévoué à leurs intérêts, qu'il a l'esprit de famille. De même, nous devons dire de celui qui témoigne de la sympathie et du dévouement pour les personnes et pour les intérêts de sa paroisse, qu'il a l'esprit paroissial.

Cet esprit paroissial se manifeste surtout à l'égard des trois éléments principaux qui constituent la paroisse.

La famille paroissiale est composée du curé qui en est le chef et les fidèles qui en sont les membres. Les enfants, ensemble, les fidèles forment une famille, au sens exact

20 L'église paroissiale est, en même temps que la maison de Dieu la maison de famille du prêtre et des fidèles, c'est là qu'ils se réunissent et accomplissent ensemble tous les actes publics et beaucoup des actes privés de leur vie religieuse.

30 Les œuvres paroissiales sont les moyens principaux par lesquels la paroisse pourvoit matériellement et spirituellement à sa conservation et à son développement.

En conséquence nous jugeons très justement que l'esprit paroissial se mesure en quelque sorte sur le degré d'attachement et de dévouement qu'il témoigne: au clergé, à l'église et aux œuvres de la paroisse.

Or on manifeste son attachement et son dévouement:

AU CLERGÉ DE SA PAROISSE par le respect, la sympathie et le concours qu'on se fait un devoir de lui accorder, en toute circonstance. Ainsi on entretient de cordiales relations avec ses prêtres; on les défend contre les injustes critiques; on favorise leurs entreprises de zèle; on suit docilement la direction religieuse qu'ils impriment.

D'une manière générale, les fidèles qui ont l'esprit paroissial se tiennent très unis entre eux et avec leur curé, comme chef, pour le soutien de la cause religieuse dans la paroisse.

A L'ÉGLISE DE SA PAROISSE par la fidélité à la fréquenter fréquemment à toute autre église ou chapelle, et à accomplir ses devoirs essentiels et même ses dévotions particulières: ce qui est, d'ailleurs, la vraie manière d'observer le précepte de l'édification mutuelle auquel sont tenus les paroissiens les uns à l'égard des autres; par des générosités, quand on le peut, pour subvenir à son entretien, à son embellissement, à la dignité du culte divin; par la docilité à prendre part au chant et à la tenue liturgiques, durant les saints offices.

AUX ŒUVRES DE SA PAROISSE en s'enrôlant dans les associations de piété et de zèle qui y sont établies en faveur de chaque catégorie de la famille paroissiale: les enfants, les jeunes gens, les hommes faits, les jeunes filles, les mères de familles; en soutenant de ses libéralités, les œuvres catholiques et, tout particulièrement les œuvres locales qui ont pour but l'éducation de l'enfance et la protection de la jeunesse; en prêtant son aide et son influence personnelle, quand il y est fait appel, en vue du bien de la religion et du salut des âmes.

Ceux qui ont à cœur de se mouvoir animés du véritable esprit paroissial font généralement les petits sacrifices de vues personnelles, de susceptibilité, d'amour-propre, qu'impose parfois la collaboration aux œuvres paroissiales. Ils s'efforcent, par leur exemple d'abord, mais aussi par des sages réflexions, de faire comprendre dans leur famille et dans leur entourage la vraie notion, l'importance et la pratique de l'esprit paroissial. Développer l'esprit paroissial, c'est développer le véritable esprit chrétien dans la paroisse! (Bulletin Paroissial de l'Immaculée-Conception.)

Le meilleur Tonique c'est ELEXIR VIGOL. En vente partout.

MAISON A VENDRE

Maison à vendre 25 x 28 deux étages et demi, situé Chemin du gouvoir (Power Road), avec terrain 100 x 200 pieds. Bonne chance pour cultivateur retiré. Bon marché pour prompt acheteur. Four condition s'adresser à NAPOLEON LEVASSEUR ou à L'Imprimerie du Madawaska 8-6 f. Edmundston

CARTES D'AFFAIRES

Dr. OLIVIER J. CORMIER — Chirurgien-Dentiste — à l'ancien bureau du Dr. Vézina chez M. Jos. Gagné, près de l'hôtel Royal EDMUNDSTON, N. B.

FRED L. HEBERT, D.D.S. — Chirurgien-Dentiste — Gradué de l'Université de Montréal Bureau, voisin de l'édifice J. David EDMUNDSTON, N. B.

Max. D. CORMIER — Avocat, Notaire Public EDMUNDSTON, N. B.

A. M. SORMANY, M.D. — Médecin-Chirurgien EDMUNDSTON, N. B.

ALFRED ROY, B. A. SO. — Ingénieur Civil 72 Notre-Dame Est Edmundston, Montréal, N. B.

ALBERT J. DIONNE — Avocat, Notaire Public Bureau: Chez M. Wilbrod Saindon autrefois Hôtel Commercial de M. Jos Tétu EDMUNDSTON, N. B.

ARTHUR J. CYR, L.L.B. — Avocat Notaire Public Bloc Le Madawaska EDMUNDSTON, N. B.

DR. A. DESROCHERS — Ex-élève des hôpitaux de Paris Spécialiste des yeux, oreilles nez et gorge. Residence chez M. Jos Guy Tél. 127-11 : Edmundston

HOPITAL PRIVE LAPORTE CLAIR, N. B. Spécialité: chirurgie, maladie des femmes, maternité.

Notice To Creditors The Bankruptcy Act

In the estate of Horace Michaud authorized assignor: — NOTICE is hereby given that Horace Michaud of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, did on the twenty-ninth day of August, A.D. 1922, make an authorized assignment to the undersigned Albion R. Foster, of the Town of Woodstock, in the County of Carleton and Province of New Brunswick. NOTICE is further given that the first meeting of creditors in the above estate will be held at my office in the Court-house at the Town of Woodstock on the ninth day of September, A.D. 1922, at two o'clock in the afternoon. To entitle you to vote thereat proof of your claim must be lodged with me before the meeting is held. Proxies to be used at the meeting must be lodged with me prior thereto. AND FURTHER TAKE NOTICE that if you have any claim against the debtor for which you are entitled to rank, proof of such claim must be filed with me, within thirty days from the date of this notice, for, from and after the expiration of the time fixed by sub-section 8 of section 37 of the said Act, I shall distribute the proceeds of the debtor's estate among the parties entitled thereto having regard only to the claims of which I have then notice. Dated at the Town of Woodstock, in the County of Carleton, and Province of New Brunswick, this twenty-ninth day of August, A.D. 1922. Albion R. Foster, Authorized Trustee.

Notice To Creditors The Bankruptcy Act

In the estate of Cyrie Labrie authorized assignor: — NOTICE is hereby given that Cyrie Labrie of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, did on the twenty-ninth day of August, A.D. 1922, make an authorized assignment to the undersigned Albion R. Foster of the Town of Woodstock, in the County of Carleton and Province of New Brunswick. NOTICE is further given that the first meeting of creditors in the above estate will be held at my office in the Court-house at the Town of Woodstock on the ninth day of September, A.D. 1922, at two o'clock in the afternoon. To entitle you to vote thereat proof of your claim must be lodged with me before the meeting is held. Proxies to be used at the meeting must be lodged with me prior thereto. AND FURTHER TAKE NOTICE that if you have any claim against the debtor for which you are entitled to rank, proof of such claim must be filed with me, within thirty days from the date of this notice, for, from and after the expiration of the time fixed by sub-section 8 of section 37 of the said Act, I shall distribute the proceeds of the debtor's estate among the parties entitled thereto having regard only to the claims of which I have then notice. Dated at the Town of Woodstock, in the County of Carleton, and Province of New Brunswick, this twenty-ninth day of August, A.D. 1922. Albion R. Foster, Authorized Trustee.

NOTICE OF SALE

To Josephine David, of the town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, wife of Antoine David, and the said Antoine David, of the same place, and to all others whom it may concern:

NOTICE is hereby given that by virtue of a power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date 29th day of June, A.D. 1920, and made between Josephine David and Antoine David, of the one part, and Alcide Cannan, of Fort Kent, in the State of Maine, Merchant, of the second part, and duly recorded in Book A-2, at pages 12 to 15 inclusive, by Number 2074 of the Madawaska County Records; and by virtue of a power of sale contained in another Indenture of Mortgage bearing date the 10th day of December, A.D. 1920, and made between the said Josephine David and Antoine David, of the first part, and the said Alcide Cannan, of the second part, and duly recorded in Book B-1, at pages 28 to 30 inclusive, as 2134 of the Madawaska County Records:

THERE WILL BE SOLD, for the purpose of satisfying the principal money and interest secured by the said mortgages default having been made in the payment thereof as therein provided for the payment thereof at public auction, in front of the Court House, in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, on Monday the 16th day of October, A.D. 1922, at eleven o'clock in the forenoon, all the lands and premises described in the said mortgages as follows:

ALL that certain lot, piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows: Being part of Lot Number thirty-eight (38) in Block "B" of said Town, beginning where the division line between lots number thirty-eight (38) and thirty-nine (39) strikes the road leading up to the Roman Catholic Church, now called Adam Street, thence along said road or street in a westerly direction for the distance of sixty-seven (67) feet or until it strikes the cross road or Church Street towards Canada Road and Canada Street for the distance of sixty-seven (67) feet or until it strikes the rear line of part of said lot Number thirty-eight (38) formerly conveyed by one T. M. Richards to one Thomas Ouellet, now owned and occupied by Joseph P. Dionne, thence along said rear line in an easterly direction a like distance of sixty-seven (67) feet or until it strikes the division line between lots number thirty-eight (38) and thirty-nine (39), thence along said division line to the place of beginning.

DATED the 1st day of August, A.D. 1922. J. E. Michaud, Solr. for Mortgagee. Alcide Cannan, Mortgagee.

NOTICE OF SALE

To Josephine David, of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, wife of Antoine David, and the said Antoine David, of the same place, and to all others whom it may concern:

NOTICE is hereby given that by virtue of a power of sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the 13th day of June, A.D. 1920, made between Josephine David and Antoine David, of the one part, and Alcide Cannan, of Fort Kent, in the State of Maine, Merchant, of the second part, and duly recorded in Book C-1, at pages 24 to 26 inclusive, by Number 2114 of the Madawaska County Records; and by virtue of a power of sale contained in another Indenture of Mortgage bearing date the 10th day of June, A.D. 1921, and duly recorded in Book H-3, at pages 240, etc., as Number 2214 of the Madawaska County Records:

THERE WILL BE SOLD, for the purpose of satisfying the principal money and interest secured by the said mortgages default having been made in the payment thereof as therein provided for the payment thereof at public auction, in front of the Court House in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, on Friday the 17th day of October, A.D. 1922, at eleven o'clock in the forenoon, all the lands and premises described in the said mortgage as follows:

ALL that certain lot, piece or parcel of land and premises situate, lying and being in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows: Being part of Lot number thirty-eight (38) and thirty-nine (39) strikes the road leading up to the Roman Catholic Church now called Adam Street, thence along said road or street in a westerly direction for the distance of sixty-seven (67) feet or until it strikes the cross road or Church Street, thence following said cross road or Church Street towards Canada Road or Canada Street for the distance of sixty-seven (67) feet or until it strikes the rear line of part of said lot number thirty-eight (38) formerly conveyed by one T. M. Richards to one Thomas Ouellet, now owned and occupied by Joseph P. Dionne, thence along said rear line in an easterly direction a like distance of sixty-seven (67) feet or until it strikes the division line between lots number thirty-eight (38) and lot number thirty-nine (39), thence along said division line to the place of beginning, together with all the buildings in process and appurtenances to the said lands and premises belonging.

DATED the 4th day of August, A.D. 1922. J. E. Michaud, Solr. for Mortgagee. Joseph David, Mortgagee.

Chemins de fer nationaux Division de l'Est

Soumissions pour dormants (Ties)

Des soumissions cachetées adressées au sous-signé, et encasées "Tenders for Ties" seront reçues jusqu'à 12 h. A.M. Samedi le 10 Septembre 1922, pour 1,500,000 dormants (ties) qui devront être coupés entre Octobre 1922 et Mai 1923, et être livrés entre Décembre 1922 et Janvier 1923 sur la ligne de Chemin de Fer National au Sud de la Rivière St. Laurent, entre Montréal et Sydney, y compris Halifax et le Sud-Ouest, conformément aux spécifications No. 2856 daté mars le 18, 1919.

250,000 pour être délivrés sur les lignes du chemin de fer National dans la Nouvelle-Bosse. 800,000 pour être délivrés sur les lignes du chemin de fer National dans le Nouveau-Brunswick. 450 pour être délivrés sur les lignes de chemin de fer National dans Québec, au sud de la Rivière St-Laurent.

Des formes de Soumissions et Spécifications peuvent être obtenues au Bureau de General Tie Agent, Room 231 New Union Station, Toronto, J. C. Stewart, Tie Agent, Moncton N. B., ou J. Bain, Superintendent, Bridgewater, N. S.

Les soumissions ne seront considérées que si elles sont faites sur des formes fournies par la Compagnie des chemins de Fer.

Aucune soumission pour des quantités moindres de 5,000 dormants ne sera considérée. Nous ne serons pas tenus d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Les arrangements seront faits avec l'agent local — J. C. Stewart Moncton, ou J. Bain, Superintendent, Bridgewater, pour l'achat de dormants en petites quantités des colons sur leurs propres terres.

Toronto Août 9 1922. W. H. Grant, General Tie Agent, Canadian National Railways, Toronto.